Lettre d'information N°88 - 26 novembre 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine

Face à l'extension du risque d'incendie, les obligations de débroussaillement gagnent du terrain. Qui est concerné, quelles distances respecter et pourquoi profiter de l'hiver pour intervenir ? Le point sur les règles à connaître avant le retour des beaux jours.



A la une

Débroussaillement : Pour limiter la propagation des incendies, les propriétaires de terrains situés à l'intérieur ou à proximité de zones à risque doivent respecter des obligations légales de débroussaillement (OLD). 52 départements sont désormais soumis à cette réglementation.

Dans le reste de l'actualité

Augmentation du Smic : Le décret n°2026-1082 du 25 novembre 2026 prévoit une revalorisation du salaire minimum de croissance (Smic) au 1er décembre 2026, conformément à l'annonce du Premier ministre lors de la conférence sociale du 9 novembre. Cette hausse de 1,6 %, qui anticipe la revalorisation normalement prévue au 1er janvier, porte le Smic mensuel brut à 1 897,35 euros.

Déduction pour épargne de précaution : Le décret n° 2026-1063 du 17 novembre 2026 rectifie les plafonds de la déduction pour épargne de précaution (DEP) prévus à l'article 73 du code général des impôts (CGI).

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 13 novembre 2026 paru au Journal officiel du 19 novembre 2026 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs communes.

France services agriculture : L'arrêté du 17 novembre 2026 relatif à l'outil de diagnostic et au projet personnalisé d'installation (PPI) précise les modalités d'accompagnement des porteurs de projet dans le cadre du réseau France services agriculture. Il définit notamment le contenu du diagnostic commun à l'ensemble des structures agréées d'une même région, le contenu et les modalités de mise en œuvre du PPI.

Distillation de crise : Face aux difficultés persistantes de commercialisation des vins rouges et rosés, FranceAgriMer ouvre une troisième période de dépôt des engagements dans le cadre de l'aide à la distillation de crise pour 2026. La décision INTV-GPASV-2026-077 du 25 novembre 2026 prévoit une enveloppe résiduelle de 15,36 millions d'euros et fixe au 13 janvier 2027 la date limite de dépôt des engagements.

Sécheresse : L'évaluation définitive de la production des prairies en 2026, publiée le 24 novembre, confirme l'ampleur des pertes liées à la sécheresse et aux épisodes de canicule. Selon l'Indice satellitaire de Pousse des Prairies (IPP), 78 % des communes herbagères dépassent le seuil de 30 % de pertes ouvrant droit à l'indemnité de solidarité nationale (ISN), contre 22 % en 2022.

PAC : A l'heure où s'ouvre le Conseil européen des 26 et 27 novembre, consacré notamment au prochain budget pluriannuel de l'Union européenne, Emmanuel Macron a reçu, le 25 novembre à l'Elysée, les représentants du monde agricole. Au cœur des échanges : l'avenir de la politique agricole commune (PAC) pour la période 2028-2034 et les moyens consacrés à l'agriculture. Le chef de l'Etat a réaffirmé sa volonté de préserver intégralement l'enveloppe actuelle et plaidé pour une PAC plus ambitieuse, davantage tournée vers la production et la compétitivité.

Gestion de l'eau : Le ministère de la Transition écologique soumet à consultation publique, du 23 novembre au 13 décembre 2026, un projet de décret relatif à la gestion quantitative de l'eau.

UE-Mexique : La mission de haut niveau menée au Mexique du 16 au 19 novembre par le commissaire européen à l'Agriculture, Christophe Hansen, a permis de faire avancer plusieurs dossiers commerciaux et sanitaires. A l'issue de sa rencontre avec

la secrétaire mexicaine à l'Agriculture et au Développement rural, Columba López Gutiérrez, les deux parties ont convenu de faciliter l'accès au marché des produits agroalimentaires européens.